

Amundi Funds

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 10 novembre 2017

Cher actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds vous informe ci-après des modifications suivantes qui seront prochainement apportées au compartiment **Amundi Funds – Bond Global Emerging Blended** (le « Compartiment »).

Modification de la politique d'investissement du Compartiment « Amundi Funds – Bond Global Emerging Blended »

À compter du 15 janvier 2018, la politique d'investissement du Compartiment « Amundi Funds – Bond Global Emerging Blended » sera modifiée en vue de refléter les investissements réalisés dans les obligations onshore chinoises.

Par conséquent, à compter du 15 janvier 2018, la politique d'investissement devra être lue comme suit :

Objectif

Obtenir une combinaison de revenus et de croissance du capital (rendement total). Plus précisément, le Compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur une période donnée de 3 ans un indice de référence qui est structuré comme suit : 50 % indice JP Morgan EMBI Global Diversified Euro Hedged et 50 % indice JP Morgan ELM+ index (libellé dans des devises locales et converti en euro).

Investissements

Le compartiment investit principalement dans les titres de créance (obligations et instruments de marché monétaire) de gouvernements et d'entreprises situés dans les pays émergents. (au 15 janvier 2018) Le compartiment pourra investir jusqu'à 20 % des actifs nets dans des obligations chinoises libellées dans une devise locale et des investissements pourront être effectués indirectement ou directement (ex : via un accès à Direct CIBM) dans des obligations chinoises. Les investissements peuvent inclure des titres adossés à des créances hypothécaires (« mortgage backed securities » ou « MBS ») et des titres adossés à des créances (« Asset Backed Securities » ou « ABS »).

Plus précisément, le compartiment investit au moins 50 % des actifs nets dans des titres de créance qui sont :

- émis ou garantis par des États ou des organismes gouvernementaux de pays émergents ; ou
- émis par des sociétés ayant leur siège dans des pays émergents ou y exerçant une grande partie de leurs activités.

Ces investissements ne sont pas soumis à des contraintes liées à la devise ou au rating.

Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif net en ABS et MBS.

Conformément aux politiques exposées précédemment, le compartiment pourra également investir dans d'autres types de titres de créance, dans des dépôts et dans les produits suivants, jusqu'au pourcentage mentionné de l'actif net :

- Obligations convertibles : 25 %
- Actions et instruments liés à des actions : 10 %
- OPCVM/OPC : 10 %

L'exposition du compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % de l'actif net de celui-ci.

Dérivés

Les dérivés font partie intégrante des stratégies d'investissement du Compartiment. Le compartiment pourra utiliser les dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, et pour augmenter son exposition nette (en se concentrant sur le taux d'intérêt, le crédit, la volatilité et la devise).

Outre les principaux dérivés, le compartiment pourra recourir à des dérivés de crédit (jusqu'à 40 % de l'actif net).

Devise de référence EUR

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration